

**Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023  
et du rapport du vérificateur (auditeur) externe**

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants relatifs aux états financiers de la Municipalité de Saint-Malachie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

- Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 6 mai 2024.
- Les états financiers ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés et la firme a émis un rapport de l'auditeur indépendant avec l'opinion suivante :

« À notre avis, à l'exception des incidences décrites dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Malachie au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Fondement de l'opinion avec réserve (extrait)**

« La municipalité n'a pas comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 tel qu'exigé par le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du caractère fondé de l'absence de passif ou nous permettre d'en faire l'évaluation. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements en ce qui concerne les immobilisations corporelles, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les excédents non affectés au 31 décembre 2023 ainsi que les charges afférentes pour l'exercice clos à cette date. »

- En 2023, la Municipalité a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **131 584 \$** (Revenus de droits de mutation immobilière et redevances sur les droits de carrières et sablières d'environ 22 000 \$ de plus que prévu et des dépenses moindres que prévu au niveau du remboursement des emprunts. Compensés par une hausse générale des dépenses de fonctionnement de l'ordre

d'environ 7 % causée par l'inflation, et plus particulièrement des dépenses plus élevées au niveau des transports, notamment au niveau du déneigement.)

- Après les opérations de l'exercice 2023, la Municipalité a compilé des excédents non affectés, affectés et réservés pour un grand total de **1 041 246 \$** :

- Surplus libre (Excédent de fonctionnement non affecté) :	773 675 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Village :	107 714 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Crapaudière :	32 011 \$
- Excédent affecté au budget 2024 :	31 601 \$
- Réserves – Fonds de roulement, fonds réservé aux élections et autres:	96 245 \$

- L'endettement total net à long terme de la municipalité s'élève à 5 516 287 \$.

- Voici la conciliation sommaire de l'excédent de fonctionnement de 2023 :

Revenus de fonctionnement :	3 329 325 \$
Charges de fonctionnement (sans amortissement) :	(2 912 956)
Coût des propriétés destinées à la revente vendues et autre :	3 939
Remboursement du capital sur les emprunts :	(275 363)
Affectation aux activités d'investissement :	(106 741)
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté :	6 739
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté :	110 111
Remboursement du fonds de roulement :	(23 470)
 	<hr/>
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales (Surplus de l'exercice) :	<b>131 584 \$</b>

- Au niveau des dépenses d'investissements, le total investi par la Municipalité en 2023 est de 1 008 155 \$ (Aqueduc rue Fleury : 692 429 \$; travaux édifices municipaux : 97 264 \$; achat véhicules : 51 664 \$; équipements et outillage : 81 327 \$; modules de jeux 31 455 \$ et systèmes d'éclairage des rues : 54 016 \$).
- La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses non imposable que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité et de la MRC de Bellechasse.

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2023 fut la suivante (incluant les sommes reçues de la MRC):

	Rémunération	Allocation de dépenses
Larry Quigley	10 720 \$	5 360 \$
Philippe Gaboury	3 045	1 523
Rodrigue Picard	3 045	1 523
Yohan Guillemette	3 045	1 523
Stéphane Giguère	3 045	1 523
Lydia Pouliot	3 045	1 523
Marcel Roy	3 045	1 523

- Les états financiers sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité au [www.st-malachie.qc.ca](http://www.st-malachie.qc.ca) et nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Larry Quigley, maire